

329D et 333D

Chargeurs compacts à chenilles



LIVRET D'ENTRETIEN

Chargeurs compacts à chenilles 329D et 333D

OMT256721 ÉDITION A2 (FRENCH)

CALIFORNIA

Avertissement de la Proposition 65

Les gaz d'échappement des moteurs diesel et certains de leurs éléments sont reconnus, par l'État de Californie, comme pouvant entraîner le cancer, des malformations congénitales et d'autres troubles du système reproducteur.

Si ce produit contient un moteur à essence:

AVERTISSEMENT

Les gaz d'échappement de ce produit contiennent des substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme cancérigènes et responsables de malformations congénitales ou autres complications préjudiciables à l'appareil reproductif.

L'État de Californie exige les deux avertissements ci-dessus.

Des avertissements supplémentaires de la Proposition 65 peuvent être trouvés dans ce livret.

**Worldwide Construction
And Forestry Division**

PRINTED IN U.S.A.

Introduction

Introduction

LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT LIVRET afin d'utiliser et entretenir correctement la machine. Si le livret n'est pas lu attentivement, des blessures ou des dégâts matériels peuvent survenir. Ce manuel et les autocollants d'avertissement sur la machine peuvent également être disponibles dans d'autres langues, voir un concessionnaire John Deere agréé pour passer commande.

CE LIVRET DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ comme faisant partie intégrante de la machine et doit l'accompagner lors de la vente.

LES MESURES données dans ce livret sont exprimées en unités métriques et leurs équivalents US habituels. N'utiliser que les pièces de rechange et les éléments de boulonnerie appropriés. Les éléments de boulonnerie métrique et US nécessitent l'emploi de clés métriques et US correspondantes.

LES INDICATIONS DE CÔTÉ (DROITE/GAUCHE) s'entendent par rapport au sens de marche avant.

INSCRIRE LES NUMÉROS D'IDENTIFICATION DE PRODUIT à la section Numéros de la machine. Enregistrer tous les numéros pour aider au traçage de la machine si elle est volée. Communiquer ces caractères également au concessionnaire lors de la commande de pièces. Prendre soin de recopier les numéros d'identification sur une feuille séparée qui sera conservée dans un endroit sûr, à l'écart de la machine.

La GARANTIE est fournie dans le cadre du programme d'assistance de John Deere destiné aux clients qui utilisent et entretiennent leur matériel de la façon décrite dans ce manuel. La garantie est expliquée sur le certificat ou la déclaration de garantie qui a dû être remis(e) au client par le concessionnaire.

Cette garantie fournit l'assurance que John Deere soutient ses produits si des défauts apparaissent durant la période de garantie. Dans certains cas, John Deere apporte, souvent à titre gratuit, des améliorations sur le terrain, même après expiration de la période de garantie. Si l'équipement est soumis à un usage abusif ou s'il est modifié en vue d'améliorer ses performances au-delà des spécifications d'usine, la garantie sera annulée et les améliorations pourraient être refusées. Le réglage de l'alimentation en carburant au-delà des valeurs prescrites ou toute autre action visant à accroître la puissance des machines aura les mêmes conséquences.

Si le propriétaire actuel n'est pas le premier propriétaire de cette machine, contacter un concessionnaire John Deere agréé afin de lui communiquer le numéro de série de la machine. John Deere sera ainsi en mesure d'informer le client actuel en cas de problèmes ou d'améliorations de produit.

TX,FOREWORD -28-30APR20-1/1

IMPORTANT

La garantie ne s'applique pas aux pannes du moteur et du train motopropulseur qui résulteraient de réglages non autorisés apportés à ce moteur.

Tout réglage non autorisé contrevient aux réglementations en vigueur sur les émissions et peut entraîner des amendes et des sanctions importantes.

VD76477,000104D -28-27JUN12-1/1

Déclaration de garantie du système antipollution hors route (EPA)—Allumage par compression

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA DROITS ET OBLIGATIONS AUX TERMES DE LA GARANTIE

Pour déterminer si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires indiquées ci-dessous, voir l'étiquette présentant l'information sur le système antipollution apposée sur celui-ci. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'étiquette indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ou "This engine conforms to US EPA nonroad compression-ignition emission regulations", consulter la "Déclaration de garantie du système antipollution pour les États-Unis et le Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'étiquette indique: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" ou "This engine conforms to US EPA and California nonroad compression-ignition emission regulations", consulter également la "Déclaration de garantie du système antipollution pour la Californie".

Les garanties énoncées dans le certificat concernent uniquement les pièces et composants du moteur relatifs aux émissions. La garantie complète du moteur, moins les pièces et composants relatifs aux émissions, est offerte séparément. Pour toute question concernant les droits et responsabilités aux termes de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

RESPONSABILITÉ AU TITRE DE LA GARANTIE DE JOHN DEERE

John Deere garantit à l'acheteur et à tous les utilisateurs suivants que le présent moteur diesel non routier, y compris toutes les pièces de son système antipollution, a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme au moment de sa vente à la section 213 de la Clean Air Act et qu'il est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui le rendraient non conforme aux normes de l'Agence de protection de l'environnement américaine pour une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du moteur ou de 3000 heures de service, selon le premier terme atteint.

S'il s'agit d'une condition couverte par la garantie, John Deere réparera ou remplacera, à son choix, toute pièce ou tout composant ayant un vice de matériaux ou de fabrication qui provoquerait une augmentation des émissions polluantes du moteur au cours de la période de garantie indiquée. Cette réparation ou ce remplacement se fera sans frais; diagnostic et remise en état/remplacement des pièces du système antipollution inclus. La couverture de garantie est assujettie aux limitations et aux exclusions indiquées dans les présentes. Les composants relatifs aux émissions comprennent les pièces du moteur se rapportant aux systèmes et équipements suivants:

Système d'admission d'air	Dispositifs de post-traitement
Circuit d'alimentation	Soupapes de ventilation du carter d'embellage
Système d'allumage	Capteurs
Systèmes de recirculation des gaz d'échappement	Contrôleurs électroniques du moteur

EXCLUSIONS À LA GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION

John Deere peut refuser toute réclamation au titre de la garantie pour toute défaillance ou dysfonctionnement résultant:

- Du non-respect des exigences en matière d'entretien stipulées dans le livret d'entretien
- D'une utilisation du moteur/de l'équipement non conforme à l'usage prévu
- D'un abus, d'une négligence, d'un entretien incorrect ou de modifications non autorisées
- D'accidents pour lesquels John Deere n'est pas responsable ou de cas de force majeure

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner avec du gazole, comme spécifié dans la section Ingrédients du livret d'entretien. L'utilisation de tout autre carburant pouvant nuire au système antipollution du moteur/de l'équipement n'est pas autorisée.

Dans les limites prévues par la loi, John Deere n'est pas responsable de dommages subis par les autres composants du moteur suite à la défaillance d'une pièce soumise au contrôle des émissions, à moins que ces composants ne soient autrement couverts par la garantie standard.

CETTE GARANTIE REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, FORMELLE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER. LES RÉPARATIONS COUVERTES PAR CETTE GARANTIE SONT LIMITÉES À LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX ET SERVICES INDIQUÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. SI CELA EST AUTORISÉ PAR LA LOI, JOHN DEERE ET AUCUN DISTRIBUTEUR, CONCESSIONNAIRE OU CENTRE DE RÉPARATION DU MOTEUR AUTORISÉ JOHN DEERE NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS.

Emission_CI_EPA (18Dec09)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,EPA -28-12DEC12-1/2

Introduction



JOHN DEERE

U.S. AND CANADA EMISSION CONTROL WARRANTY STATEMENT YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emissions Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the Emissions Control information label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine conforms to US EPA nonroad compression-ignition regulations", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the label states: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines", or "This engine conforms to US EPA and California nonroad compression-ignition emission regulations", also refer to the "California Emission Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emissions-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine including all parts of its emission-control system was designed, built and equipped so as to conform at the time of the sale with Section 213 of the Clean Air Act and is free from defects in materials and workmanship which would cause the engine to fail to conform with applicable US EPA regulations for a period of five years from the date the engine is placed into service or 3,000 hours of operation, whichever first occurs.

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, any part or component with a defect in materials or workmanship that would increase the engine's emissions of any regulated pollutant within the stated warranty period at no cost to you, including expenses related to diagnosing and repairing or replacing emission-related parts. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. Emission-related components include engine parts developed to control emissions related to the following:

Air-Induction System
Fuel System
Ignition System
Exhaust Gas Recirculation Systems

Aftertreatment Devices
Crankcase Ventilation Valves
Sensors
Engine Electronic Control Units

EMISSION WARRANTY EXCLUSIONS

John Deere may deny warranty claims for malfunctions or failures caused by:

- Non-performance of maintenance requirements listed in the Operator's Manual
- The use of the engine/equipment in a manner for which it was not designed
- Abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications or alterations
- Accidents for which it does not have responsibility or by acts of God

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel can harm the emissions control system of the engine/equipment and is not approved for use.

To the extent permitted by law John Deere is not liable for damage to other engine components caused by a failure of an emission-related part, unless otherwise covered by standard warranty.

THIS WARRANTY IS EXPRESSLY IN LIEU OF ANY OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. REMEDIES UNDER THIS WARRANTY ARE LIMITED TO THE PROVISIONS OF MATERIAL AND SERVICES AS SPECIFIED HEREIN. WHERE PERMITTED BY LAW, NEITHER JOHN DEERE NOR ANY AUTHORIZED JOHN DEERE ENGINE DISTRIBUTOR, DEALER, OR REPAIR FACILITY OR ANY COMPANY AFFILIATED WITH JOHN DEERE WILL BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES.

Emission_CI_EPA (18Dec09)

TS1721—UN—15JUL13

DX,EMISSIONS,EPA -28-12DEC12-2/2

Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions non routières du CARB—Allumage par compression

Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions pour la période 2019 à 2021

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

DÉCLARATION DE GARANTIE RELATIVE AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE DROITS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

Pour savoir si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires définies ci-après, consulter l'autocollant "Informations sur le contrôle des émissions" qui se trouve sur le moteur. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel non routiers et fixes") ou "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel de secours fixes"), se reporter à la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions aux États-Unis et au Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" ("Ce moteur est conforme aux réglementations de l'EPA et du CARB des États-Unis relatives aux moteurs diesel non routiers"), consulter également la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions en Californie".

Les garanties énoncées dans ce certificat portent uniquement sur les pièces et composants du moteur associés aux émissions. La garantie complète du moteur, sans les pièces et composants associés aux émissions, est fournie séparément. En cas de questions sur les droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE:

Le CARB (California Air Resources Board) est heureux de vous expliquer la garantie relative au système de contrôle des émissions des moteurs diesel non routiers pour la période 2019 à 2021. En Californie, les moteurs non routiers neufs doivent être conçus, construits et équipés de façon à être conformes aux normes antibrouillard de pollution strictes de cet état. John Deere doit garantir le système de contrôle des émissions du moteur pour les durées indiquées ci-après à condition qu'il n'y ait eu ni utilisation abusive, ni négligence ou entretien incorrect du moteur.

Le système de contrôle des émissions peut inclure des pièces telles que le circuit d'injection de carburant et le circuit d'admission. Les flexibles, courroies, connecteurs et autres ensembles associés aux émissions peuvent également être inclus.

John Deere garantit à l'acheteur final et à tous les acheteurs subséquents que le présent moteur diesel non routier a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme lors de sa mise en vente à toutes les réglementations applicables adoptées par le CARB et qu'il est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui provoqueraient la défaillance d'une pièce garantie identique à tous les égards à la pièce décrite dans la demande de certification de John Deere valide pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou de 3 000 heures de service, selon le premier terme atteint pour tous les moteurs de 19 kW ou plus. En l'absence d'appareil de mesure de la durée d'utilisation, le moteur sera garanti cinq ans.

EXCLUSIONS DE GARANTIE SUR LES ÉMISSIONS:

John Deere peut refuser les demandes de garantie faisant suite à une panne causée par l'utilisation d'une pièce rapportée ou modifiée qui n'a pas été exemptée par le CARB. Une pièce modifiée est une pièce détachée qui a pour but de remplacer une pièce originale associée aux émissions mais qui, dans son fonctionnement et pour l'essentiel, n'est pas identique et affecte les émissions d'une manière ou d'une autre. Une pièce rapportée est une pièce détachée qui n'est ni une pièce modifiée, ni une pièce de rechange.

En aucun cas John Deere, ni aucun distributeur, concessionnaire ou réparateur de moteurs agréé, ni encore aucune société affiliée à John Deere, ne pourront être tenus pour responsables de dommages accessoires ou consécutifs.

RESPONSABILITÉ DE JOHN DEERE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:

Si une condition couverte par la garantie se présente, John Deere s'engage à remettre en état ou à remplacer, à son choix, le moteur diesel non routier gratuitement, diagnostic, pièces et main-d'œuvre compris. La couverture de la garantie est assujettie aux limites et exclusions prévues aux présentes. Le moteur diesel non routier est couvert par la garantie pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou toutes les 3 000 heures de service, selon le premier terme atteint. Les pièces suivantes sont associées aux émissions:

Circuit d'admission d'air	Autocollants de contrôle des émissions	Contrôles avancés des oxydes d'azote (NOx)
<ul style="list-style-type: none">• Collecteur d'admission• Turbocompresseur• Refroidisseur d'air de suralimentation	Contrôle des particules	<ul style="list-style-type: none">• Absorbants et catalyseurs de NOx
Circuit de dosage du carburant	<ul style="list-style-type: none">• Tout appareil utilisé pour recueillir les émissions de particules• Tout appareil utilisé dans la régénération du système de collecte• Enveloppes et collecteurs• Limiteurs de dégagement de fumée	Systèmes SCR et conteneurs/systèmes de distribution d'urée
<ul style="list-style-type: none">• Système d'injection	Système de recyclage des gaz de carter (PCV)	Divers éléments utilisés dans les systèmes ci-dessus
Recirculation des gaz d'échappement	<ul style="list-style-type: none">• Distributeur PCV• Bouchon de remplissage d'huile	<ul style="list-style-type: none">• Contrôleurs électroniques, capteurs, actionneurs, faisceaux de câblage, flexibles, connecteurs, colliers, raccords, joint, boulonnerie de montage
<ul style="list-style-type: none">• Soupape EGR		
Catalyseur ou circuits de réacteur thermique		
<ul style="list-style-type: none">• Convertisseur catalytique• Collecteur d'échappement		

Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis est prévu, est garantie par John Deere pour la période précédant le premier remplacement prévu de cette pièce. Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis n'est pas prévu, ou qui doit seulement être inspectée régulièrement, est garantie par John Deere pendant la période de garantie indiquée.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:

Le propriétaire d'un moteur diesel non routier est responsable de l'exécution de l'entretien requis stipulé dans le livret d'entretien. John Deere recommande au propriétaire de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur diesel non routier, mais John Deere ne peut pas déclinier la garantie uniquement parce que les reçus sont manquants ou que le propriétaire ne s'est pas assuré que toutes les opérations périodiques d'entretien ont été réalisées. Toutefois, le propriétaire du moteur diesel non routier doit savoir que John Deere peut refuser la couverture de la garantie si ce moteur ou une pièce s'avère défectueux en raison d'une utilisation abusive, de négligences, d'un entretien incorrect ou de modifications non approuvées.

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner au gazole, comme indiqué dans la section Carburants, lubrifiants et liquides de refroidissement du livret d'entretien. Si un autre carburant est utilisé, le moteur risque de ne plus fonctionner conformément aux exigences en vigueur en matière d'émissions.

Le propriétaire est tenu d'enclencher le processus de garantie et doit présenter la machine au concessionnaire John Deere le plus proche dès qu'un problème est décelé. Les remises en état sous garantie doivent être effectuées par le concessionnaire John Deere agréé aussi vite que possible.

La réglementation relative aux émissions impose au client de présenter l'unité à un concessionnaire agréé chargé de l'entretien lorsqu'une réparation sous garantie est nécessaire. En conséquence, John Deere NE PEUT être tenu pour responsable des frais de transport ou de kilométrage en cas de visites liées au service de garantie relative aux émissions.

Emission_CI_CARB (01Feb17)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-26AUG20-2/8

Emissions Control Warranty Statement 2019 through 2021

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emission Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the engine label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the engine label states: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" also refer to the "California Emissions Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emission-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT:

The California Air Resources Board (CARB) is pleased to explain the emission-control system warranty on 2019 through 2021 off-road diesel engines. In California, new off-road engines must be designed, built and equipped to meet the State's stringent anti-smog standards. John Deere must warrant the emission control system on your engine for the periods of time listed below provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your engine.

Your emission control system may include parts such as the fuel injection system and the air induction system. Also included may be hoses, belts, connectors and other emission-related assemblies.

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine was designed, built, and equipped so as to conform at the time of sale with all applicable regulations adopted by CARB and is free from defects in materials and workmanship which would cause the failure of a warranted part to be identical in all material respects to the part as described in John Deere's application for certification for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first for all engines rated at 19 kW and greater. In the absence of a device to measure hours of use, the engine shall be warranted for a period of five years.

EMISSIONS WARRANTY EXCLUSIONS:

John Deere may deny warranty claims for failures caused by the use of an add-on or modified part which has not been exempted by the CARB. A modified part is an aftermarket part intended to replace an original emission-related part which is not functionally identical in all respects and which in any way affects emissions. An add-on part is any aftermarket part which is not a modified part or a replacement part.

In no event will John Deere, any authorized engine distributor, dealer, or repair facility, or any company affiliated with John Deere be liable for incidental or consequential damage.

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-26AUG20-3/8

RG29280 —UN—02FEB17

Introduction

JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY:

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, your off-road diesel engine at no cost to you, including diagnosis, parts or labor. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. The off-road diesel engine is warranted for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first. The following are emissions-related parts:

Air Induction System

- Intake manifold
- Turbocharger
- Charge air cooler

Fuel Metering system

- Fuel injection system

Exhaust Gas Recirculation

- EGR valve

Catalyst or Thermal Reactor Systems

- Catalytic converter
- Exhaust manifold

Emission control labels

Particulate Controls

- Any device used to capture particulate emissions
- Any device used in the regeneration of the capturing system
- Enclosures and manifolding
- Smoke Puff Limiters

Positive Crankcase Ventilation (PCV) System

- PCV valve
- Oil filler cap

Advanced Oxides of Nitrogen (NOx) Controls

- NOx absorbers and catalysts

SCR systems and urea containers/dispensing systems

Miscellaneous Items used in Above Systems

- Electronic control units, sensors, actuators, wiring harnesses, hoses, connectors, clamps, fittings, gasket, mounting hardware

Any warranted emissions-related part scheduled for replacement as required maintenance is warranted by John Deere for the period of time prior to the first scheduled replacement point for the part. Any warranted emissions-related part not scheduled for replacement as required maintenance or scheduled only for regular inspection is warranted by John Deere for the stated warranty period.

OWNER'S WARRANTY RESPONSIBILITIES:

As the off-road diesel engine owner you are responsible for the performance of the required maintenance listed in your Operator's Manual. John Deere recommends that the owner retain all receipts covering maintenance on the off-road diesel engine, but John Deere cannot deny warranty solely for the lack of receipts or for the owner's failure to ensure the performance of all scheduled maintenance. However, as the off-road diesel engine owner, you should be aware that John Deere may deny you warranty coverage if your off-road diesel engine or a part has failed due to abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications.

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel may result in the engine no longer operating in compliance with applicable emissions requirements.

The owner is responsible for initiating the warranty process, and should present the machine to the nearest authorized John Deere dealer as soon as a problem is suspected. The warranty repairs should be completed by the authorized John Deere dealer as quickly as possible.

Emissions regulations require the customer to bring the unit to an authorized servicing dealer when warranty service is required. As a result, John Deere is NOT liable for travel or mileage on emissions warranty service calls.

Emission_CI_CARB (01Feb17)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-26AUG20-4/8

RG29281 —UN—27FEB17

Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions pour la période 2022 à 2024

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

DÉCLARATION DE GARANTIE RELATIVE AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE DROITS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

Pour savoir si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires définies ci-après, consulter l'autocollant "Informations sur le contrôle des émissions" qui se trouve sur le moteur. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel non routiers et fixes") ou "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel de secours fixes"), se reporter à la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions aux États-Unis et au Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA and California regulations for nonroad/off-road diesel engines" ("Ce moteur est conforme aux réglementations de l'EPA des États-Unis et de la Californie relatives aux moteurs diesel non routiers"), consulter également la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions en Californie".

Les garanties énoncées dans ce certificat portent uniquement sur les pièces et composants du moteur associés aux émissions. La garantie complète du moteur, sans les pièces et composants associés aux émissions, est fournie séparément. En cas de questions sur les droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE:

Le CARB (California Air Resources Board) est heureux de vous expliquer la garantie relative au système de contrôle des émissions des moteurs diesel non routiers pour la période 2022 à 2024. En Californie, les moteurs non routiers neufs doivent être conçus, construits et équipés de façon à être conformes aux normes antibrouillard de pollution strictes de cet état. John Deere doit garantir le système de contrôle des émissions du moteur pour les durées indiquées ci-après à condition qu'il n'y ait eu ni utilisation abusive, ni négligence ou entretien incorrect du moteur.

Le système de contrôle des émissions peut inclure des pièces telles que le circuit d'injection de carburant et le circuit d'admission. Les flexibles, courroies, connecteurs et autres ensembles associés aux émissions peuvent également être inclus.

John Deere garantit à l'acheteur final et à tous les acheteurs subséquents que ce moteur non routier a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme lors de sa mise en vente à toutes les réglementations applicables adoptées par le CARB. John Deere garantit que ce moteur est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui provoqueraient la défaillance d'une pièce sous garantie relative aux émissions, identique à tous les égards à la pièce décrite dans la demande de certification de John Deere valide pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou de 3 000 heures de service, selon le premier terme atteint. Ceci s'applique à tous les moteurs de 19 kW ou plus. En l'absence d'appareil de mesure de la durée d'utilisation, le moteur sera garanti cinq ans.

EXCLUSIONS DE GARANTIE SUR LES ÉMISSIONS:

John Deere peut refuser les demandes de garantie faisant suite à une panne causée par l'utilisation d'une pièce rapportée ou modifiée qui n'a pas été exemptée par le CARB. Une pièce modifiée est une pièce détachée qui a pour but de remplacer une pièce originale associée aux émissions mais qui, dans son fonctionnement et pour l'essentiel, n'est pas identique et affecte les émissions d'une manière ou d'une autre. Une pièce rapportée est une pièce détachée qui n'est ni une pièce modifiée, ni une pièce de rechange.

En aucun cas John Deere, ni aucun distributeur, concessionnaire ou réparateur de moteurs agréé, ni encore aucune société affiliée à John Deere, ne pourront être tenus pour responsables de dommages accessoires ou consécutifs.

RESPONSABILITÉ DE JOHN DEERE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:

Si une condition couverte par la garantie se présente, John Deere s'engage à remettre en état ou à remplacer, à son choix, le moteur diesel non routier gratuitement, diagnostic, pièces et main-d'œuvre compris. La couverture de la garantie est assujettie aux limites et exclusions prévues aux présentes. Le moteur diesel non routier est couvert par la garantie pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou toutes les 3 000 heures de service, selon le premier terme atteint. Les pièces suivantes sont associées aux émissions:

Circuit d'admission d'air	Autocollants de contrôle des émissions	Contrôles avancés des oxydes d'azote (NOx)
<ul style="list-style-type: none"> • Collecteur d'admission • Turbocompresseur • Refroidisseur d'air de suralimentation 	<p>Contrôle des particules</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout appareil utilisé pour recueillir les émissions de particules • Tout appareil utilisé dans la régénération du système de collecte • Enveloppes et collecteurs • Limiteurs de dégagement de fumée 	<ul style="list-style-type: none"> • Absorbants et catalyseurs de NOx
Circuit de dosage du carburant		Systèmes SCR et conteneurs/systèmes de distribution d'urée
<ul style="list-style-type: none"> • Système d'injection 		Divers éléments utilisés dans les systèmes ci-dessus
Recirculation des gaz d'échappement		<ul style="list-style-type: none"> • Contrôleurs électroniques, capteurs, actionneurs, faisceaux de câblage, flexibles, connecteurs, colliers, raccords, joint, boulonnerie de montage
<ul style="list-style-type: none"> • Soupape EGR 	Système de recyclage des gaz de carter (PCV)	
Catalyseur ou circuits de réacteur thermique	<ul style="list-style-type: none"> • Distributeur PCV • Bouchon de remplissage d'huile 	
<ul style="list-style-type: none"> • Convertisseur catalytique • Collecteur d'échappement 		

Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis est prévu, est garantie par John Deere pour la période précédant le premier remplacement prévu de cette pièce. Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis n'est pas prévu, ou qui doit seulement être inspectée régulièrement, est garantie par John Deere pendant la période de garantie indiquée.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:

Le propriétaire d'un moteur diesel non routier est responsable de l'exécution de l'entretien requis stipulé dans le livret d'entretien. John Deere recommande au propriétaire de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur diesel non routier, mais John Deere ne peut pas déclinier la garantie uniquement parce que les reçus sont manquants ou que le propriétaire ne s'est pas assuré que toutes les opérations périodiques d'entretien ont été réalisées. Toutefois, le propriétaire du moteur diesel non routier doit savoir que John Deere peut refuser la couverture de la garantie si ce moteur ou une pièce s'avère défectueux en raison d'une utilisation abusive, de négligences, d'un entretien incorrect ou de modifications non approuvées.

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner au gazole, comme indiqué dans la section Carburants, lubrifiants et liquides de refroidissement du livret d'entretien. Si un autre carburant est utilisé, le moteur risque de ne plus fonctionner conformément aux exigences en vigueur en matière d'émissions.

Le propriétaire est tenu d'enclencher le processus de garantie et doit présenter la machine au concessionnaire John Deere le plus proche dès qu'un problème est décelé. Les remises en état sous garantie doivent être effectuées par le concessionnaire John Deere agréé aussi vite que possible.

La réglementation relative aux émissions impose au client de présenter l'unité à un concessionnaire agréé chargé de l'entretien lorsqu'une réparation sous garantie est nécessaire. En conséquence, John Deere NE PEUT être tenu pour responsable des frais de transport ou de kilométrage en cas de visites liées au service de garantie relative aux émissions.

Emissions Control Warranty Statement 2022 through 2024

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

**CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT
YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS**

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emission Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the engine label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the engine label states: "This engine complies with US EPA and California regulations for nonroad/off-road diesel engines" also refer to the "California Emissions Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emission-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT:

The California Air Resources Board (CARB) is pleased to explain the emission-control system warranty on 2022 through 2024 off-road diesel engines. In California, new off-road engines must be designed, built and equipped to meet the State's stringent anti-smog standards. John Deere must warrant the emission control system on your engine for the periods of time listed below provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your engine.

Your emission control system may include parts such as the fuel injection system and the air induction system. Also included may be hoses, belts, connectors and other emission-related assemblies.

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine was designed, built, and equipped so as to conform at the time of sale with all applicable regulations adopted by CARB. John Deere warrants that this engine is free from defects in materials and workmanship which would cause the failure of emissions warranted parts to be identical in all material respects to the part as described in John Deere's application for certification for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first. This applies to all engines rated at 19 kW and greater. In the absence of a device to measure hours of use, the engine shall be warranted for a period of five years.

EMISSIONS WARRANTY EXCLUSIONS:

John Deere may deny warranty claims for failures caused by the use of an add-on or modified part which has not been exempted by the CARB. A modified part is an aftermarket part intended to replace an original emission-related part which is not functionally identical in all respects and which in any way affects emissions. An add-on part is any aftermarket part which is not a modified part or a replacement part.

In no event will John Deere, any authorized engine distributor, dealer, or repair facility, or any company affiliated with John Deere be liable for incidental or consequential damage.

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-26AUG20-7/8

RC32768 —UN—19AUG20

Introduction

JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY:

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, your off-road diesel engine at no cost to you, including diagnosis, parts or labor. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. The off-road diesel engine is warranted for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first. The following are emissions-related parts:

Air Induction System

- Intake manifold
- Turbocharger
- Charge air cooler

Fuel Metering system

- Fuel injection system

Exhaust Gas Recirculation

- EGR valve

Catalyst or Thermal Reactor Systems

- Catalytic converter
- Exhaust manifold

Emission control labels

Particulate Controls

- Any device used to capture particulate emissions
- Any device used in the regeneration of the capturing system
- Enclosures and manifolding
- Smoke Puff Limiters

Positive Crankcase Ventilation (PCV) System

- PCV valve
- Oil filler cap

Advanced Oxides of Nitrogen (NOx) Controls

- NOx absorbers and catalysts

SCR systems and urea containers/dispensing systems

Miscellaneous Items used in Above Systems

- Electronic control units, sensors, actuators, wiring harnesses, hoses, connectors, clamps, fittings, gasket, mounting hardware

Any warranted emissions-related part scheduled for replacement as required maintenance is warranted by John Deere for the period of time prior to the first scheduled replacement point for the part. Any warranted emissions-related part not scheduled for replacement as required maintenance or scheduled only for regular inspection is warranted by John Deere for the stated warranty period.

OWNER'S WARRANTY RESPONSIBILITIES:

As the off-road diesel engine owner you are responsible for the performance of the required maintenance listed in your Operator's Manual. John Deere recommends that the owner retain all receipts covering maintenance on the off-road diesel engine, but John Deere cannot deny warranty solely for the lack of receipts or for the owner's failure to ensure the performance of all scheduled maintenance. However, as the off-road diesel engine owner, you should be aware that John Deere may deny you warranty coverage if your off-road diesel engine or a part has failed due to abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications.

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel may result in the engine no longer operating in compliance with applicable emissions requirements.

The owner is responsible for initiating the warranty process, and should present the machine to the nearest authorized John Deere dealer as soon as a problem is suspected. The warranty repairs should be completed by the authorized John Deere dealer as quickly as possible.

Emissions regulations require the customer to bring the unit to an authorized servicing dealer when warranty service is required. As a result, John Deere is NOT liable for travel or mileage on emissions warranty service calls.

Emission_CI_CARB (14Apr20)

DX,EMISSIONS,CARB -28-26AUG20-8/8

RG32759—UN—19AUG20

Formulaire d'évaluation des informations techniques

photocopier cette page et nous envoyer par télécopie ou par courrier vos commentaires, idées et suggestions d'améliorations.

Nous avons besoin de votre aide pour améliorer continuellement nos publications techniques. Veuillez

ENVOYER À: John Deere Dubuque Works
P.O. Box 538
Attn: Publications Supervisor, Dept. 303
Dubuque, IA 52004-0538 États-Unis

NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR: 563-589-5800

Idées, commentaires (indiquer les numéros de page): _____

Quelle est, selon vous, la qualité GLOBALE de cette publication? (Cochez une réponse)

Médiocre		Passable		Bonne		Très bonne		Excellente	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Nom de la société: _____

Nom du technicien: _____

Adresse: _____

Suite, voir page suivante

TX,TM,FAX -28-03JUL01-1/2

Introduction

N° de téléphone: _____

Télécopieur: _____

N° de compte concessionnaire: _____

MERCI!

TX,TM,FAX -28-03JUL01-2/2

Table des matières

	Page		Page
Sécurité—Sécurité et confort de l'utilisateur		Sécurité—Précautions d'entretien	
Dispositifs de sécurité et usage de l'opérateur ..	1-1-1	Stationnement et préparation de la machine pour l'entretien en toute sécurité	1-4-1
Sécurité—Précautions générales		Précautions à prendre pour l'entretien du circuit de refroidissement	1-4-1
Identification des consignes de sécurité.....	1-2-1	Enlever la peinture des surfaces à souder ou à réchauffer	1-4-2
Respect des consignes de sécurité.....	1-2-1	Sécurité des réparations de soudage.....	1-4-2
Utilisation réservée aux conducteurs qualifiés ..	1-2-1	Sécurité en chassant les goupilles en métal	1-4-2
Port d'équipement de protection.....	1-2-2	Manipulation de la portière de cabine en toute sécurité.....	1-4-3
Modifications non autorisées sur la machine.....	1-2-2		
Inspection de la machine.....	1-2-2	Sécurité—Autocollants de sécurité	
Attention aux pièces mobiles.....	1-2-3	Remplacer les autocollants de sécurité.....	1-5-1
Attention aux fuites de liquides sous haute pression.....	1-2-3	Autocollants de sécurité	1-5-2
Attention aux huiles haute pression.....	1-2-4		
Ventilation du lieu de travail.....	1-2-4	Fonctionnement—Plate-forme de conduite	
Prévention des incendies	1-2-5	Commande de la machine.....	2-1-1
Éviter une explosion des batteries.....	1-2-5	Console de commande.....	2-1-3
Manipulation des produits chimiques en toute sécurité.....	1-2-6	Fonctions du panneau de commande	2-1-4
Déclassement — élimination et recyclage corrects des fluides et composants.....	1-2-6	Fonctionnement de l'unité d'engagement et de surveillance.....	2-1-6
Être prêt à agir en cas d'urgence	1-2-7	Messages de l'affichage de l'unité d'engagement et de surveillance.....	2-1-8
Nettoyage des débris de la machine	1-2-7	Utilisation du système de sécurité antivol (certains modèles)	2-1-10
		Interprétation des codes de diagnostic d'anomalie	2-1-13
Sécurité—Précautions de fonctionnement		Instruments et témoins	2-1-14
Utilisation correcte du marchepied et des mains courantes	1-3-1	Fonctions des instruments et témoins	2-1-15
Démarrage uniquement à partir du siège de l'opérateur.....	1-3-1	Arrêt automatique avec alarme	2-1-15
Utiliser et entretenir la ceinture de sécurité	1-3-1	Barre d'interverrouillage du siège.....	2-1-16
Prévention des mouvements imprévus de la machine.....	1-3-2	Portière de cabine—Certains modèles.....	2-1-16
Prévention de risques sur le chantier	1-3-2	Ouverture des glaces latérales (certains modèles).....	2-1-20
Transport de passagers interdit.....	1-3-3	Vitre supérieure	2-1-21
Prévention des accidents causés par le recul de la machine	1-3-3	Vitre arrière (sortie de secours).....	2-1-21
Prévention du retournement de la machine et veiller à ne pas l'endommager....	1-3-4	Emplacement de l'extincteur	2-1-22
Fonctionnement en pente.....	1-3-4	Prise de 12 V	2-1-22
Utilisation ou déplacement sur les voies publiques	1-3-5	Commandes de chauffage/dégivrage (certains modèles).....	2-1-23
Inspection et entretien de l'arceau de sécurité ..	1-3-5	Commandes de climatisation (suivant équipement)	2-1-23
Sécurité de la pose et de l'utilisation des équipements.....	1-3-5	Réglage du siège.....	2-1-24
		Plafonnier	2-1-25

Suite, voir page suivante

Livret original. Toutes les informations, illustrations et caractéristiques contenues dans la présente publication sont à jour au moment de la publication, le constructeur se réservant le droit d'apporter sans notification toute modification jugée appropriée.

COPYRIGHT © 2022
DEERE & COMPANY
Moline, Illinois
All rights reserved.
A John Deere ILLUSTRATION™ Manual
Previous Editions
Copyright © 2009,2010,2011,2013, 2018

Page	Page		
Bouton du klaxon (suivant équipement).....	2-1-25	Pouvoir lubrifiant du gazole.....	3-1-2
Gyrophare—Suivant équipement.....	2-1-25	Manipulation et stockage du gazole.....	3-1-2
Fonctionnement—Faire fonctionner la machine		Biogazole.....	3-1-3
avant de commencer le travail.....	2-2-1	Contrôle du gazole.....	3-1-4
Vérification quotidienne de la machine		Réduction de l'effet du froid sur les	
par l'opérateur avant le démarrage.....	2-2-1	moteurs Diesel.....	3-1-5
Entrées et sorties du chargeur compact.....	2-2-2	Utilisation en climats froids.....	3-1-6
Période de rodage du moteur.....	2-2-3	Autres lubrifiants et lubrifiants synthétiques.....	3-1-6
Démarrage du moteur.....	2-2-4	Huile de rodage de moteur diesel.....	3-1-6
Démarrage par temps froid.....	2-2-5	Huile moteur diesel—Moteurs Interim	
Chauffe-bloc—suivant équipement.....	2-2-5	Tier 4 et Phase III B.....	3-1-7
Commande du régime moteur.....	2-2-6	Intervalles de vidange d'huile moteur	
Arrêt du moteur.....	2-2-6	et de remplacement du filtre —	
Verrouillage de flèche.....	2-2-7	Moteurs Tier 4 Interim/Phase IIIB,	
Dégagement de la flèche.....	2-2-8	Tier 4 Final/Phase IV, et Phase V.....	3-1-8
Direction (commandes manuelles).....	2-2-9	Liquide de refroidissement pour moteur	
Utilisation de la flèche—commandes		diesel (moteur sans chemises de	
manuelles.....	2-2-10	cylindre humides).....	3-1-9
Utilisation de la benne (commandes		Périodicité des vidanges de liquide de	
manuelles).....	2-2-12	refroidissement pour moteur diesel.....	3-1-10
Commandes EH de direction.....	2-2-14	Diluant pour liquide de refroidissement	
Fonctionnement du cadre de		John Deere Cool-Gard II.....	3-1-11
levage—commandes EH.....	2-2-15	Additifs pour liquide de refroidissement.....	3-1-11
Utilisation de la benne (commandes EH).....	2-2-17	Utilisation en climats chauds.....	3-1-12
Fonctionnement du circuit hydraulique		Informations supplémentaires	
auxiliaire.....	2-2-19	concernant les liquides de	
Relâchement de la pression du circuit		refroidissement pour moteurs	
hydraulique—Commandes EH.....	2-2-23	diesel et l'additif John Deere	
Relâchement de la pression du circuit		COOL-GARD™ II Coolant Extender.....	3-1-13
hydraulique—Commandes manuelles.....	2-2-24	Contrôle du liquide de refroidissement	
Utilisation du système de montage		pour moteur diesel.....	3-1-14
d'accessoire—Quik-Tatch™.....	2-2-25	Huile hydraulique et hydrostatique.....	3-1-15
Mise à niveau automatique (certains		Huile de boîte d'engrenages à train	
modèles).....	2-2-28	planétaire hydrostatique.....	3-1-15
Circuit hydraulique à débit élevé		Graisse universelle pour pression	
(certains modèles).....	2-2-28	extrême (EP).....	3-1-16
Fonctionnement du mode de vitesse		Entretien—Entretien périodique	
rampante (certains modèles).....	2-2-29	Entretien de la machine aux intervalles	
Fonctionnement du ralenti automatique.....	2-2-30	spécifiés.....	3-2-1
Réglages de la vitesse de benne et de		Réservoir de carburant.....	3-2-1
flèche (certains modèles).....	2-2-30	Relevage et calage de la machine.....	3-2-2
Chargement de la machine sur une		Relevage du poste de conduite.....	3-2-4
remorque.....	2-2-31	Ouverture et fermeture du capot du moteur.....	3-2-5
Fonctionnement—Informations sur les chenilles		Dépose et pose des panneaux latéraux	
Identification des composants du		du moteur.....	3-2-5
châssis porteur.....	2-3-1	Retrait de l'espace pieds.....	3-2-7
Structure de chenille en caoutchouc.....	2-3-2	Kits d'essai de programme d'analyse	
Utilisation des chenilles en caoutchouc.....	2-3-3	de fluides et kit d'essai 3-Way de	
Usure des dents de pignon.....	2-3-4	liquide de refroidissement.....	3-2-7
Rodage normal.....	2-3-5	Périodicité d'entretien.....	3-2-8
Usure normale de chenille dans la terre.....	2-3-5	Pièces nécessaires.....	3-2-9
Chenille en caoutchouc—Types de dégâts.....	2-3-6	Entretien—Selon le besoin	
Maintenance—Machine		Inspection et nettoyage du circuit de	
Gazole.....	3-1-1	refroidissement.....	3-3-1

Suite, voir page suivante

Page	Page
Vérification et nettoyage des filtres à air frais et recyclé de la cabine—suivant équipement3-3-2	Entretien—Toutes les 1000 heures
Inspection et nettoyage du tube d'aération du réservoir de carburant3-3-2	Vérification du liquide de refroidissement.....3-10-1
Vérification du liquide de refroidissement.....3-3-3	Remplacement du filtre à air secondaire du moteur3-10-2
Entretien—Toutes les 10 heures ou chaque jour	Changement de l'huile du réservoir hydraulique.....3-10-4
Vérification du niveau d'huile moteur.....3-4-1	Vidange d'huile de boîte d'engrenages à train planétaire hydrostatique (N.S. 192142—)3-10-5
Vérification du niveau d'huile du réservoir hydraulique.....3-4-2	Entretien—Toutes les 6000 heures
Vérification du niveau de liquide de refroidissement.....3-4-3	Vidange du circuit de refroidissement3-11-1
Vérification et vidange du filtre à carburant du séparateur d'eau3-4-3	Rinçage du circuit de refroidissement3-11-2
Entretien—Entretien initial—50 heures	Remplissage du circuit de refroidissement.....3-11-3
Vidange d'huile de boîte d'engrenages à train planétaire hydrostatique (N.S. 192142—)3-5-1	Divers—Machine
Entretien—Toutes les 50 heures	Purge du circuit d'alimentation4-1-1
Lubrification de la tringlerie de flèche, des points de pivotement des vérins et de la tringlerie Quik-Tatch™3-6-1	Entretien des distributeurs, vérins, pompes ou moteurs interdit.....4-1-1
Vérification de la tension des chenilles.....3-6-2	Précautions concernant l'alternateur et le régulateur4-1-1
Maintenance—Entretien initial—250 heures	Vérification du niveau d'électrolyte et des bornes de la batterie.....4-1-2
Vidange de l'huile moteur et remplacement du filtre.....3-7-1	Sécurité de la manipulation, la vérification et l'entretien des batteries4-1-4
Vidange d'huile de boîte d'engrenages à train planétaire hydrostatique (N.S. —192141)3-7-3	Utilisation d'un chargeur de batterie4-1-5
Entretien—Toutes les 250 heures	Utilisation de batteries d'appoint—Cir- cuit de 12 volts4-1-7
Prélèvement d'un échantillon d'huile moteur3-8-1	Dépose des batteries.....4-1-8
Entretien—Toutes les 500 heures	Remplacement de la batterie.....4-1-8
Vidange de l'huile moteur et remplacement du filtre.....3-9-1	Soudage sur la machine.....4-1-9
Remplacement du filtre à carburant et séparateur d'eau3-9-2	Opérations de soudage près des contrôleurs électroniques4-1-9
Remplacement du filtre à carburant en ligne.....3-9-3	Propreté des connecteurs des contrôleurs électroniques4-1-9
Remplacement du filtre à air primaire du moteur3-9-4	Dépose et installation des ampoules halogènes.....4-1-10
Remplacement du reniflard du réservoir d'huile d'huile hydraulique3-9-5	Ajout de contrepoids arrière4-1-11
Remplacement du filtre à huile hydraulique3-9-6	Remplacement de la courroie d'alternateur.....4-1-12
Vidange d'huile de boîte d'engrenages à train planétaire hydrostatique (N.S. —192141)3-9-7	Réglage de la tringlerie de la flèche et de la benne—Machines à main seulement.....4-1-12
Lubrification de la tringlerie de direction (certains modèles).....3-9-8	Réglage de l'angle de la pédale—Machines à main et à pied.....4-1-13
Vidange du carter du réservoir de carburant3-9-8	Remplacement des fusibles4-1-13
Prélever des échantillons de liquide3-9-8	Remplacement du fusible des bougies de préchauffage4-1-14
	Couples de serrage4-1-15
	Couples de serrage pour boulonnerie US4-1-16
	Couples de serrage pour boulonnerie métrique4-1-17
	Divers—Vérification de fonctionnement
	Vérification du fonctionnement4-2-1

Suite, voir page suivante

Page

Divers—Pannes et remèdes

Procédure de dépannage.....4-3-1
 Moteur4-3-2
 Circuit électrique.....4-3-4
 Circuit hydraulique.....4-3-6

Divers—Remisage de la machine

Préparation de la machine pour le remisage....4-4-1
 Procédure mensuelle de remisage.....4-4-2

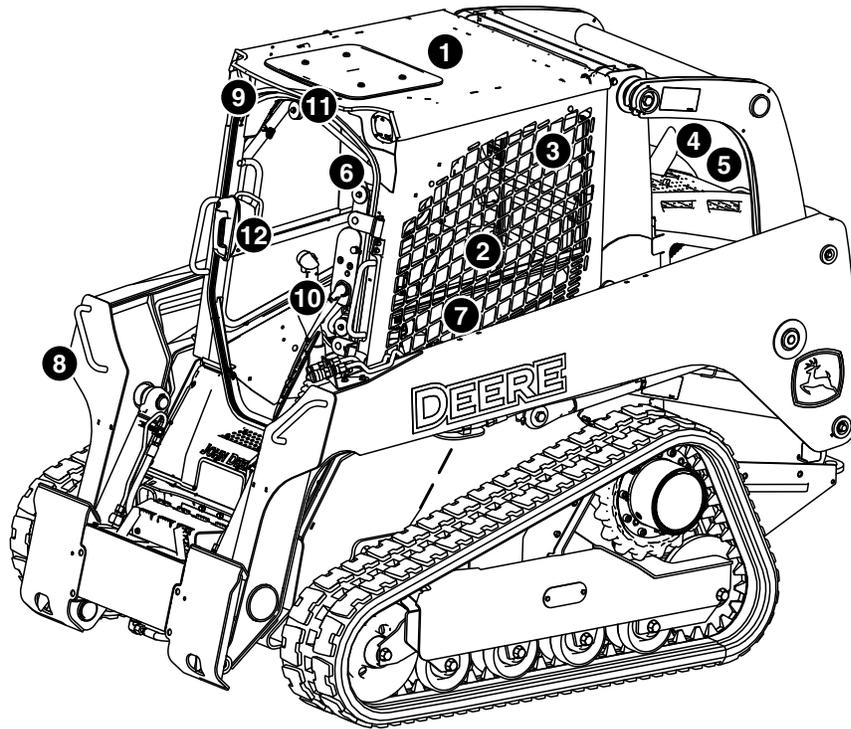
Divers—Numéros de machine

Consignation du numéro
 d'identification du produit (PIN)4-5-1
 Consignation du numéro de série du moteur4-5-1
 Justificatifs de propriété.....4-5-1
 Sécurisation des machines.....4-5-1

Divers - Caractéristiques

Dimensions de la machine 329D4-6-1
 Spécifications de la machine 329D4-6-2
 Dimensions de la machine 333D.....4-6-3
 Spécifications de la machine 333D4-6-4
 Contenances de vidange et
 remplissage 329D et 333D.....4-6-5
 Capacité de fonctionnement nominale4-6-5
 Tableau des capacités de levage de
 fourches à palettes.....4-6-5

Dispositifs de sécurité et usage de l'opérateur



TX1063621

Ne pas oublier que c'est l'opérateur qui peut le mieux éviter les accidents.

1. Arceau de sécurité/protection contre la chute d'objets. Les structures conçues pour la protection de l'opérateur sont homologuées ISO et OSHA. Elle protège aussi l'opérateur contre la pluie et le soleil.

2. Protection de glace. Des grilles latérales empêchent le contact avec la flèche en mouvement.

3. Sortie de secours. La glace arrière offre une voie de sortie au cas où la portière avant serait bloquée.

4. Protection contre le démarrage par mise à la masse. Une protection placée au-dessus des bornes du démarreur permet d'éviter tout démarrage dangereux par mise à la masse.

5. Protection du ventilateur du moteur. Il est recommandé de mettre le ventilateur entièrement à l'intérieur du circuit de refroidissement afin d'éviter tout contact avec les pales du ventilateur en rotation.

6. Verrouillage d'entretien de la flèche du chargeur. Un dispositif de verrouillage mécanique est fourni pour travailler sur la machine ou à proximité, lorsque la flèche est relevée.

7. Ceinture de sécurité avec rétracteur automatique. Le rétracteur protège l'opérateur et permet de maintenir la ceinture de sécurité et le poste de conduite propres. Un système de ceintures sous-abdominale et épaulière intégré pratique est également disponible.

8. Mains courantes. Des mains courantes en positions commodas facilitent l'entrée et la sortie du poste de conduite.

9. Frein de stationnement indépendant. Le frein de stationnement est à commande électronique et se serre quand le moteur est arrêté.

10. Cabine avec chauffage, dégivrage et climatisation. Les options sont disponibles.

11. Rétroviseur. Un rétroviseur est disponible pour faciliter le travail de l'opérateur.

12. Portière avant à pivotement. Une portière avant à pivotement scellée est disponible. Elle permet à la cabine d'être sous pression. Elle permet aussi un accès facile à la cabine et plus de dégagement à la tête à l'intérieur de la cabine.

OUT4001,000046F -28-28OCT09-1/1

TX1063621 —JUN—02NOV09

Sécurité—Précautions générales

Identification des consignes de sécurité

Voici le symbole de mise en garde. Il apparaît sur la machine ou dans la présente publication pour signaler un risque potentiel de blessures.

Prendre toutes les précautions nécessaires et suivre les consignes de sécurité relatives à ce symbole.

Le symbole de mise en garde est accompagné d'un terme, tel que DANGER, AVERTISSEMENT ou ATTENTION. Le terme DANGER signale les dangers les plus graves.

Sur cette machine, les autocollants DANGER sont en rouge, les autocollants AVERTISSEMENT en orange et les autocollants ATTENTION en jaune. Les autocollants DANGER et AVERTISSEMENT sont situés près de zones de danger spécifiques. Les autocollants ATTENTION décrivent des précautions d'ordre général.



TX,RECOGNIZE -28-28JUN10-1/1

T133555 —UN—15APR13

T133588 —28—27MAR01

Respect des consignes de sécurité

Lire attentivement tous les messages de sécurité dans ce livret et sur les autocollants de sécurité apposés sur la machine. Maintenir les autocollants de sécurité en bon état. Remplacer les autocollants de sécurité manquants ou endommagés. Utiliser ce livret d'entretien pour connaître le placement correct des autocollants de sécurité. S'assurer que l'équipement neuf et les pièces de rechange comportent les autocollants de sécurité les plus récents. Des autocollants de sécurité de rechange sont disponibles auprès du concessionnaire John Deere.

Des informations de sécurité supplémentaires apparaissant sur des pièces ou composants provenant des fournisseurs peuvent ne pas être reproduites dans ce livret d'entretien.

Apprendre la façon correcte de faire fonctionner la machine et d'en utiliser les commandes. Ne laisser personne se servir de la machine sans instructions.

Maintenir la machine en bon état de marche. Les modifications non autorisées de la machine peuvent en



altérer le fonctionnement et/ou la sécurité et réduire sa vie utile.

Si une partie quelconque de ce livret ne semble pas compréhensible, contacter le concessionnaire John Deere qui fournira les explications nécessaires.

VD76477,0000510 -28-01JUN12-1/1

TS201 —UN—15APR13

Utilisation réservée aux conducteurs qualifiés

Ne pas utiliser cette machine sans avoir lu le livret d'entretien soigneusement et sans avoir suivi un programme structuré de formation professionnelle.

L'opérateur doit se familiariser avec le chantier et ses environs avant d'utiliser cette machine. S'exercer sur

toutes les commandes et fonctions de la machine dans un endroit dégagé avant de commencer le travail.

Connaître et respecter toutes les règles de sécurité qui s'appliquent à toutes les tâches à accomplir et tous les chantiers.

TX03679,00016FA -28-03JAN07-1/1

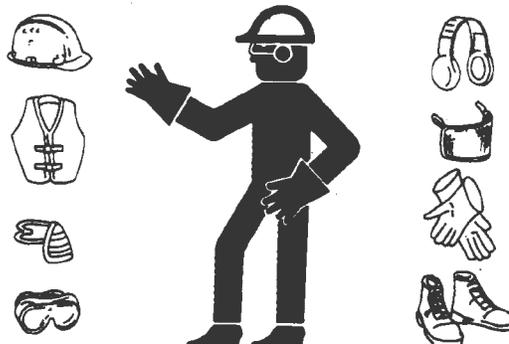
Port d'équipement de protection

Éviter tout risque de blessures dues à des projections de pièces métalliques ou de débris. Porter des lunettes de protection ou de sécurité.

Porter des vêtements ajustés au corps et se munir des équipements de protection correspondant au travail envisagé.

Pour utiliser la machine en toute sécurité, le conducteur doit y apporter toute son attention. N'écouter ni radio ni musique avec un casque ou des écouteurs pendant le travail.

Une exposition prolongée à un niveau sonore élevé peut causer des troubles auditifs allant jusqu'à la surdité. Porter une protection auditive adéquate telle que des cache-oreilles ou des bouchons d'oreilles si le niveau



sonore ambiant est excessif. Les écouteurs radio ou musique ne sont pas adaptés pour une protection auditive.

TX,WEAR,PE -28-16JUN21-1/1

TS206—JUN—15APR13

Modifications non autorisées sur la machine

John Deere recommande d'utiliser exclusivement des pièces de rechange John Deere pour assurer à la machine des performances optimales. Les pièces d'autres marques qui ne sont pas prévues pour l'application ne doivent jamais être substituées à celles d'origine car elles peuvent affecter la sécurité et les résultats. Les pièces d'autres marques que John Deere et les dommages ou défaillances résultant de leur emploi ne sont couvertes par aucune garantie John Deere.

La modification de cette machine ou l'ajout de produits ou d'accessoires non agréés peuvent nuire à la stabilité et à la fiabilité de la machine et constituer un danger

pour le conducteur ou pour de tierces personnes à proximité de la machine. Toute personne qui apporterait des modifications risquant d'affecter les commandes électroniques de cette machine assume la responsabilité de déterminer que ces modifications n'auront pas d'effet néfaste sur la machine ou sur ses performances.

Toujours contacter un concessionnaire agréé avant d'effectuer des modifications sur la machine qui altéreraient l'usage prévu, le poids ou l'équilibre de la machine, ses commandes, ses performances ou sa fiabilité.

AM40430,00000A9 -28-01JUL15-1/1

Inspection de la machine

Inspecter soigneusement la machine en faisant le tour chaque jour, avant le démarrage.

Veiller à ce que tous les dispositifs de protection soient en bon état et installés correctement. Réparer tout dommage en remplaçant immédiatement les pièces usées ou cassées. Faire particulièrement attention aux flexibles hydrauliques et aux câbles électriques.



TX,INSPECT -28-08SEP10-1/1

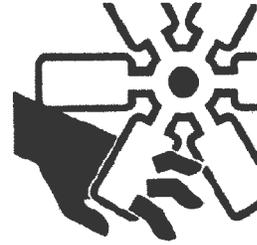
T6607AQ—JUN—15APR13

Attention aux pièces mobiles

Des blessures graves peuvent se produire lorsqu'on se trouve pris dans des pièces mobiles.

Arrêter le moteur avant d'inspecter, de régler ou de réparer un organe quelconque à pièces mobiles de la machine.

Maintenir en place tous les garants et protections. Remettre en place dès l'achèvement de l'entretien ou de la réparation tout garant ou protection qui aurait été déposé pour faciliter l'accès.



T133592 —UN—15APR13

TX03679,00016D2 -28-03JAN07-1/1

Attention aux fuites de liquides sous haute pression

Vérifier régulièrement – au moins une fois par an – que les flexibles hydrauliques sont exempts de fuites, de vrillage, de coupures, de fissures, d'abrasion, de corrosion, de bulles, de tresses de fils exposées, ou de tout autre signe d'usure ou de détérioration.

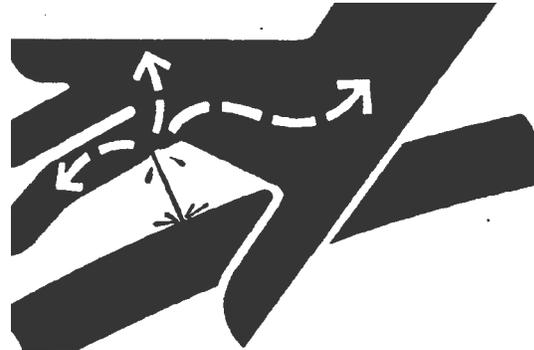
Remplacer immédiatement les flexibles usés ou endommagés par des pièces de rechange approuvées par John Deere.

Du liquide s'échappant sous pression peut avoir suffisamment de force pour pénétrer sous la peau, causant de sérieuses blessures.

Afin de prévenir tout accident, éliminer la pression avant de débrancher des conduites hydrauliques ou autres. Avant de rétablir la pression, s'assurer que tous les raccords sont serrés.

Rechercher les fuites à l'aide d'un morceau de carton. Protéger le corps et les mains des liquides sous haute pression.

En cas d'accident, consulter immédiatement un médecin. Tout liquide ayant pénétré sous la peau doit être retiré



de façon chirurgicale dans les quelques heures qui suivent, faute de quoi il y a risque de gangrène. Les médecins non familiarisés avec ce type de blessure doivent se référer à une source médicale compétente. Ces informations peuvent être obtenues en anglais auprès du service médical de Deere & Company à Moline, Illinois, États-Unis, au numéro de téléphone suivant: 1-800-822-8262 ou +1 309-748-5636.

X9811 —UN—23AUG88

DX,FLUID -28-12OCT11-1/1

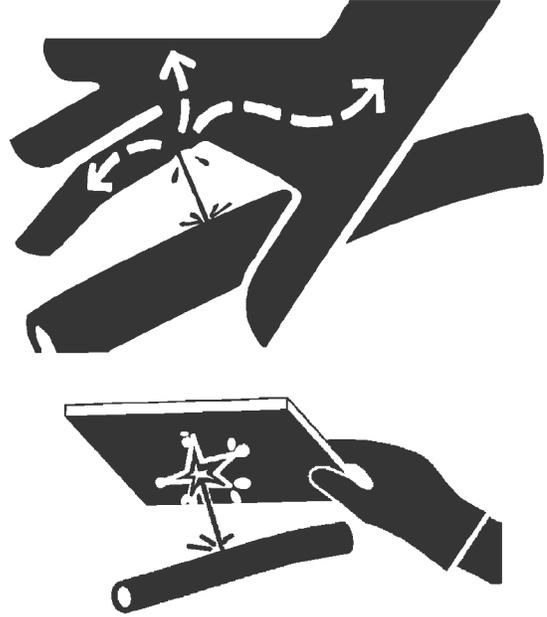
Attention aux huiles haute pression

Cette machine est équipée d'un circuit hydraulique à haute pression. De l'huile s'échappant sous pression peut avoir une force suffisante pour pénétrer sous la peau et causer des blessures graves.

Ne jamais rechercher des fuites avec les mains.

Protéger les mains. Utiliser un morceau de carton pour repérer l'origine de la fuite d'huile. Arrêter le moteur et relâcher la pression avant de débrancher des conduites ou de travailler sur le circuit hydraulique.

Consulter immédiatement un médecin si de l'huile hydraulique pénètre sous la peau. Toute huile ayant pénétré sous la peau doit être retirée de façon chirurgicale dans les quelques heures qui suivent pour éviter les risques de gangrène. Contacter une source médicale fiable ou le département médical Deere & Company, Illinois, U.S.A.



T133509—UN—15APR13

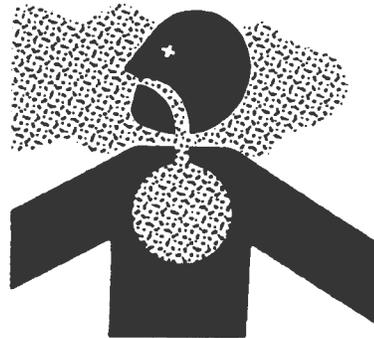
T133840—UN—20SEP00

TX03679,00016D3 -28-03NOV08-1/1

Ventilation du lieu de travail

Les gaz d'échappement sont très toxiques, voire mortels. Lorsque le moteur tourne dans un local clos, évacuer les gaz en utilisant une rallonge sur l'échappement.

En l'absence d'un tel dispositif, ouvrir les portes de façon à assurer une bonne aération.



TS220—UN—15APR13

DX,AIR -28-17FEB99-1/1

Prévention des incendies

Manipulation du carburant en toute sécurité: Stocker les liquides inflammables à l'écart de toute source d'incendie. Ne jamais faire le plein à proximité d'une flamme vive ou d'étincelles et ne pas fumer.

Nettoyer la machine régulièrement: Éviter toute accumulation de résidus, débris, graisse et huile dans le compartiment moteur, autour des conduites de carburant, des conduites hydrauliques, des composants du tuyau d'échappement et du câblage électrique. Ne jamais conserver des chiffons huileux ou d'autres matériaux inflammables dans un compartiment de la machine.

Entretien des flexibles et des câbles électriques: Remplacer les flexibles hydrauliques immédiatement s'ils commencent à fuir et nettoyer les déversements d'huile. Inspecter fréquemment les câbles et connecteurs électriques pour voir s'ils présentent des signes de détérioration.

Garder un extincteur à proximité: Veiller à ce qu'il y ait toujours un extincteur polyvalent sur la machine ou à proximité de celle-ci. Savoir comment utiliser correctement un extincteur.



T133553 —UN—07SEP00



T133554 —UN—07SEP00



TX03679,00016F5 -28-03NOV08-1/1

T133552 —UN—15APR13

Éviter une explosion des batteries

Le gaz dégagé par les batteries étant explosif, tenir celles-ci à l'écart de toute flamme nue ou de toute source d'étincelles.

Ne jamais vérifier le degré de charge d'une batterie en court-circuitant ses bornes au moyen d'un objet métallique; se servir d'un voltmètre ou d'un aréomètre.

Ne pas charger une batterie gelée sous peine d'explosion. La réchauffer à 16°C (60°F).



DX, SPARKS -28-03MAR93-1/1

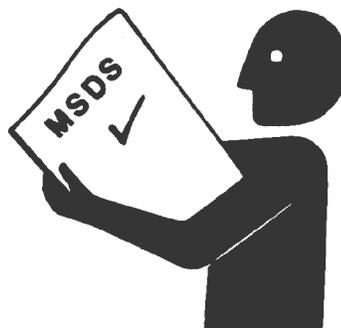
TS204 —UN—15APR13

Manipulation des produits chimiques en toute sécurité

L'exposition directe aux produits chimiques dangereux peut causer de graves blessures. Les machines John Deere contiennent certains produits chimiques dangereux, tels que des lubrifiants, des liquides de refroidissement, des peintures et adhésifs.

Une fiche signalétique offre des détails spécifiques concernant les produits chimiques: dangers physiques et pour la santé, consignes de sécurité et techniques d'intervention en cas d'urgence.

Consulter la fiche signalétique avant d'entreprendre tout travail impliquant l'utilisation d'un produit chimique dangereux. Ceci permet de savoir exactement quels sont les risques et les mesures à prendre pour exécuter la tâche en toute sécurité. Ensuite, respecter les procédures et utiliser l'équipement recommandé.



(Consulter le concessionnaire John Deere pour obtenir les fiches signalétiques concernant les produits chimiques utilisés avec les machines John Deere.)

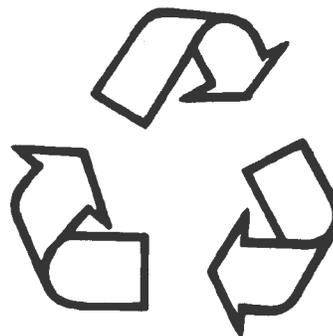
DX,MSDS,NA -28-03MAR93-1/1

TS1132—UN—15APR13

Déclassement — élimination et recyclage corrects des fluides et composants

La prise de mesures pour le respect de la sécurité et de l'environnement est nécessaire lors du déclassement d'une machine et/ou d'un composant. Ces mesures comprennent les points suivants :

- Utiliser des outils adaptés et des équipements de protection comme des vêtements, des gants, un masque ou des lunettes de protection, lors de la dépose ou de la manipulation des objets et des matériaux.
- Suivre les instructions relatives aux composants spéciaux.
- Libérer toute énergie emmagasinée: abaisser les éléments en suspension, détendre les ressorts, débrancher la batterie ou toute autre source d'alimentation électrique et relâcher la pression dans les composants hydrauliques, les accumulateurs et autres circuits semblables.
- Réduire l'exposition aux composants pouvant contenir des résidus de produits phytosanitaires tels que les engrais et les pesticides. Manipuler et disposer de ces composants de façon appropriée.
- Vidanger soigneusement les moteurs, réservoirs de carburant et autres, radiateurs, vérins hydrauliques et conduites avant de recycler les composants. Recueillir les liquides dans des récipients étanches. Ne pas utiliser de récipients destinés à contenir des aliments ou des boissons.
- Ne pas déverser les liquides sur le sol, dans les égouts ou à tout autre endroit pouvant entraîner une pollution des eaux.
- Respecter toutes les lois, réglementations et tous les décrets nationaux et locaux en vigueur régulant la



manipulation ou la mise au rebut des déchets liquides (exemple: huile, carburant, liquide de refroidissement, liquide de frein), des filtres, des batteries et d'autres pièces ou substances. La combustion de composants ou de liquides inflammables ailleurs que dans les incinérateurs spécifiques peut être interdite par la loi et peut présenter un risque d'exposition à des cendres ou des vapeurs toxiques.

- Entretenir les circuits de climatisation et les éliminer de manière appropriée. Les réglementations gouvernementales peuvent exiger que les réfrigérants, potentiellement nocifs pour l'atmosphère, soient récupérés et recyclés par un centre de recyclage agréé.
- Se renseigner sur les solutions de recyclage disponibles pour les pneus, les pièces en métal, plastique, verre et caoutchouc et les composants électroniques pouvant être en partie ou entièrement recyclés.
- Contacter les autorités locales compétentes ou le concessionnaire John Deere sur les mesures à prendre pour l'élimination ou le recyclage correct de ces déchets.

DX,DRAIN -28-01JUN15-1/1

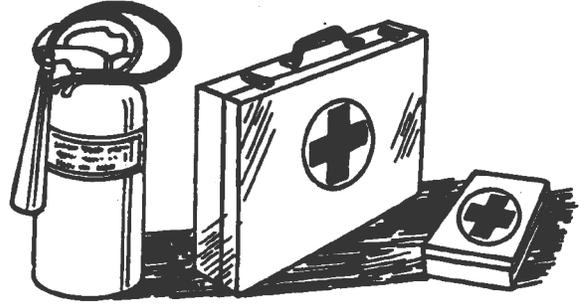
TS1133—UN—15APR13

Être prêt à agir en cas d'urgence

Savoir comment se comporter en cas d'incendie.

Avoir à sa portée une trousse de secours et un extincteur.

Noter à proximité du téléphone les numéros suivants: médecins, ambulance, hôpital et pompiers.



TS291 —UN—15APR13

DX,FIRE2 -28-03MAR93-1/1

Nettoyage des débris de la machine

Garder le compartiment moteur, le radiateur, les batteries, les conduites hydrauliques, les composants d'échappement, le réservoir de carburant et le poste de conduite propres et exempts de débris.

Nettoyer toute huile ou carburant répandu(e) sur les surfaces de la machine.

La température du compartiment du moteur peut s'élever immédiatement après l'arrêt du moteur. **RESTER CONSCIENT DES RISQUES D'INCENDIE PENDANT CETTE PÉRIODE.**

Ouvrir la (les) porte(s) d'accès pour refroidir plus rapidement le moteur et nettoyer le compartiment.



T6669AG —UN—15APR13

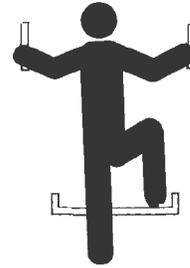
OUT4001,00000E3 -28-20AUG09-1/1

Sécurité—Précautions de fonctionnement

Utilisation correcte du marchepied et des mains courantes

Pour éviter les chutes, monter et descendre face à la machine. Conserver toujours trois points de contact avec le marchepied et les mains courantes. Ne jamais se servir des commandes de la machine comme mains courantes.

Redoubler de prudence lorsque les surfaces sont rendues glissantes par de la boue, de la neige ou de l'humidité. Veiller à ce que les marches soient toujours propres, sans traces de graisse ou d'huile. Ne jamais descendre de la machine en sautant. Ne jamais monter sur une machine ni en descendre lorsqu'elle est en mouvement.



T133468 —UN—15APR13

TX03679.00016F2 -28-24APR13-1/1

Démarrage uniquement à partir du siège de l'opérateur

Éviter tout mouvement imprévu de la machine. Ne faire démarrer le moteur qu'une fois sur le siège de l'opérateur. Si la machine est garée, s'assurer que toutes les commandes et tous les outils de travail sont correctement positionnés.

Ne jamais essayer de mettre le moteur en marche à partir du sol. Ne pas mettre le moteur en marche en court-circuitant les bornes du solénoïde du démarreur.



T133715 —UN—15APR13

TX03679.0001799 -28-22APR10-1/1

Utiliser et entretenir la ceinture de sécurité

Utiliser la ceinture de sécurité lors de l'utilisation de la machine. Veiller à boucler la ceinture de sécurité lors du chargement et du déchargement de camions et d'autres travaux.

Inspecter fréquemment la ceinture de sécurité. S'assurer que la sangle n'est ni déchirée ni torsadée. Remplacer immédiatement la ceinture de sécurité si l'une de ses pièces est endommagée ou ne fonctionne pas correctement.

La ceinture de sécurité doit être remplacée complètement tous les 3 ans, quel que soit son aspect.



ATTACHER LA CEINTURE DE SECURITE

T133716 —28—17APR13

TX03679.00016DD -28-03NOV08-1/1

Prévention des mouvements imprévus de la machine

Veiller à ne pas actionner accidentellement les commandes. Procéder comme suit pendant les pauses avant de permettre aux autres ouvriers du chantier de s'approcher de la machine, avant de se lever, de quitter le siège de l'opérateur ou de quitter la machine:

- Abaisser les accessoires au sol
- Mettre l'interrupteur de frein de stationnement (1) à la position P pour serrer le frein
- Arrêter le moteur
- Relever la barre d'interverrouillage du siège

1— Interrupteur de frein de stationnement



TX1064905A —UN—23SEP09

OUT4001,0000467 -28-28SEP09-1/1

Prévention de risques sur le chantier

Éviter tout contact avec les conduites de gaz, les câbles souterrains et les canalisations d'eau. Appeler un service de relevé des canalisations pour identifier toutes les lignes et conduites souterraines avant de commencer le travail.

Préparer adéquatement le lieu de travail. Éviter les travaux à proximité de structures ou d'objets qui pourraient tomber sur la machine. Écarter les débris qui pourraient bouger soudainement au passage.

Éviter le contact entre la flèche ou l'accessoire et les obstacles en hauteur ou les lignes électriques aériennes. Ne jamais approcher la machine à moins de 3 m (10 ft) de câbles électriques aériens plus deux fois la longueur de l'isolateur.

Toujours s'assurer que personne ne se trouve à proximité. Ne laisser personne s'approcher de flèches et accessoires relevés et de charges non supportées. Éviter de faire pivoter ou de relever les flèches, accessoires ou charges au-dessus du personnel ou à proximité. Dresser des barrières ou faire appel à un guide de manoeuvre pour maintenir les véhicules et les piétons à l'écart. Pour conduire la machine dans des lieux encombrés ou à visibilité réduite, se faire aider par un guide de manoeuvre. Le garder en vue à tout moment. S'entendre sur les signaux de mains à utiliser avant de mettre la machine en marche.

N'utiliser la machine que sur des terrains sûrs offrant une résistance suffisante pour soutenir la machine. Faire particulièrement attention lors du travail près de remblais ou d'excavations.

Éviter de travailler sous des remblais ou des tas en surplomb susceptibles de s'effondrer sous ou sur la machine.



T211519 —UN—02JUN05

TX1064890 —UN—02OCT09

Ralentir lors de l'utilisation de l'outil au sol ou peu relevé sur un terrain qui peut receler des obstacles (durant le déblaiement de neige, de boue ou de débris, par exemple). Des obstacles (rochers, inégalités du béton ou bouches d'égout) heurtés à haute vitesse peuvent causer un arrêt brusque. Toujours boucler la ceinture de sécurité. Sur les unités équipées de ceintures épaulières, toujours porter les deux ceintures (sous-abdominale et épaulière) et **ne pas se pencher en avant** en conduisant.

Ne pas monter sur la chenille.

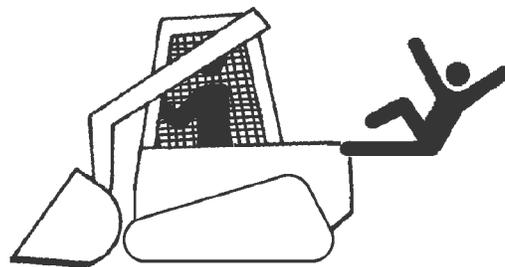
OUT4001,00004A3 -28-23SEP09-1/1

Transport de passagers interdit

Seul l'opérateur est autorisé sur la machine.

Les passagers pourraient être blessés. Ils pourraient tomber de la machine, se coincer entre des pièces ou se blesser par la projection d'objets divers.

Les passagers peuvent limiter le champ de vision du conducteur ou rendre la conduite dangereuse.



Transport de passagers interdit

VD76477,0000045 -28-03SEP15-1/1

T211522—UN—02JUN05

Prévention des accidents causés par le recul de la machine

Avant de mettre la machine en mouvement, s'assurer que personne ni aucun véhicule ne se trouve sur son passage. Pour une visibilité optimale, se retourner et regarder en arrière. Maintenir les vitres propres.

S'assurer que l'alarme de marche arrière fonctionne correctement.

Si le champ visuel est obstrué ou si la marge de manoeuvre est étroite, se faire aider par un guide de manoeuvre. Veiller à ce que cette personne se trouve toujours dans le champ de vision. S'entendre sur les signaux à main avant de commencer.



Éviter les accidents en reculant

VD76477,0000044 -28-24MAY16-1/1

T211523—UN—02JUN05

Prévention du retournement de la machine et veiller à ne pas l'endommager

Toujours boucler la ceinture de sécurité.

Ne pas sauter si la machine se met à basculer. Il est peu probable que l'opérateur saute assez loin de la machine, d'où le risque d'écrasement.

Charger et décharger depuis les camions ou les remorques avec précaution. S'assurer que le camion est suffisamment large et sur une surface plane et ferme. Utiliser des rampes de chargement et les fixer correctement au plateau du camion.

Faire preuve de prudence sur les pentes. Éviter de prendre des virages serrés. Équilibrer les charges de façon à ce qu'elles soient stables et que leur poids soit uniformément réparti. Transporter les outils et les charges près du sol pour améliorer la visibilité et abaisser le centre de gravité. Faire preuve d'une extrême prudence sur les terrains mouillés, meubles, rocailleux ou gelés.

Veiller à connaître la capacité de la machine. Ne pas surcharger. Faire attention avec les charges lourdes. L'utilisation de bennes surdimensionnées ou le levage d'objets lourds réduit la stabilité de la machine.

S'assurer de la fermeté du terrain. Faire preuve d'une extrême prudence sur les terrains meubles ou les



ATTACHER LA CEINTURE DE SECURITE

Utilisation de la ceinture de sécurité



Prévention du retournement de la machine

surfaces qui ne supportent pas les chenilles de façon uniforme, surtout lors du relevage du cadre de levage. Ne pas travailler trop près de talus ou d'excavations qui pourraient s'écrouler et causer le renversement ou la chute de la machine.

VD76477,0000046 -28-24JUL19-1/1

T133716 —28—17APR13

T211525 —UN—02JUN05

Fonctionnement en pente

Dans la mesure du possible, éviter de se déplacer en travers des pentes. Sur les pentes raides, conduire vers le haut ou vers le bas aussi droit que possible afin de maintenir l'extrémité lourde du véhicule vers le haut pour éviter le basculement de la machine.

Rouler avec la charge le plus bas possible pour une stabilité et une visibilité maximales.

Rétrograder avant de descendre une pente. La pente sur laquelle la machine peut fonctionner en toute sécurité est limitée par l'état du sol et la charge à manipuler.

Garder à l'esprit la direction et la vitesse du vent.



Travail sur les pentes (à chenilles)

OUT4001,0000471 -28-25MAY18-1/1

TX1063678 —UN—01SEP09

This as a preview PDF file from best-manuals.com



Download full PDF manual at best-manuals.com